

Connexion à l'application ADRH

Le navigateur « Mozilla Firefox » est préconisé pour l'utilisation de l'application ADRH

Pour les établissements d'enseignement supérieur	Pour les établissements	Pour les services académiques (DSDEN, Rectorat) et CIO
Pour accéder à l'application, il faut, se connecter au portail ARENA http://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena se reporter à la procédure de connexion qui vous a été transmise par le service informatique du Rectorat de Bordeaux avec la clef OTP.	Pour accéder à l'application, il faut, se connecter au portail ARENA http://ginet.in.ac-bordeaux.fr/arena saisir votre login et mot de passe de messagerie personnelle.	Pour accéder à l'application, il faut, en premier lieu, se connecter au portail ARENA http://gestion.in.ac-bordeaux.fr/arena saisir votre login et mot de passe de messagerie.

Lorsque vous êtes connecté à l'application ADRH, vous arrivez sur une page où apparaissent tous les agents qui sont affectés dans votre établissement.

Les 3 premières colonnes indiquent le nom, prénom et grade de l'agent, la 4^{ème} colonne le compte-rendu d'entretien professionnel, la 5^{ème} colonne, s'il est concerné, le complément indemnitaire annuel (CIA).

Rappel : les agents stagiaires ne sont pas concernés par un entretien professionnel dans ADRH mais par un rapport de stage qui est demandé à l'établissement par le gestionnaire.

Le CIA doit être complété dans l'application ADRH.

L'application ADRH permet :

- La saisie, l'impression d'un document de travail (document non officiel), la transmission individuelle ou collective des informations saisies pour validation et l'impression individuelle ou collective des comptes- rendus d'entretien professionnel définitifs pour les agents concernés par l'évaluation.
- La saisie du complément indemnitaire annuel (CIA) et l'impression du document. La saisie ne peut se faire que si l'entretien professionnel a été finalisé. Par ailleurs, cette saisie ne devra pas intervenir avant la fin de l'année scolaire.
- Concernant les agents contractuels, la saisie n'est pas possible sur l'application ADRH. Ils apparaissent à titre indicatif.

Une note de service intitulé « préparation de la rentrée 2022 – personnels non titulaire est diffusée. Cette note contient des notices de vœux et le document entretien professionnel à compléter destiné aux personnels non titulaires ATSS (bureau, infirmières, assistantes sociales et ATRF de laboratoire).

Les documents entretien professionnel et complément indemnitaire annuel saisis dans l'application doivent être imprimés, signés et envoyés par voie postale au Rectorat service DEPAT.

Pour tout problème, merci de contacter la correspondante ADRH Mme CONTARDO au 05 57 57 35 49 ou par mail catherine.contardo1@ac-bordeaux.fr.